

L'an deux mille quinze, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 27 Mars à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 19/03/2015.

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- COMPTES ADMINISTRATIFS 2014
- AFFECTATION DU RÉSULTAT
- BUDGETS PRIMITIFS 2015
- VOTE DES TAXES
- ÉCOLE
- SUBVENTIONS
- LOCATIONS
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés :

- Mr YUNG Christian donne pouvoir à M. GILLARD Patrick

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :

1- Situation de compte :

À la date du 27/03/2015, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 162.490,87 € (dont 90.000 € d'emprunt pour les travaux de changement des conduites en plomb dont les travaux sont en cours).

2- Cotes irrécouvrables :

Les sommes de 15,00 € et de 101,79 € étant irrécouvrables, le Conseil Municipal décide d'imputer ces recettes en dépenses au compte 6541.

VOTE DES TAXES LOCALES :

Après avoir étudié plusieurs possibilités, le Conseil Municipal adopte après vote :

- contre l'augmentation des taxes : 4 voix
- pour augmenter le taux des taxes : 7 voix

avec les taux suivants :

| <u>Taxe :</u> | <u>Ancien</u> <u>Taux :</u> | <u>Progression</u> | <u>Nouveau</u> <u>Taux :</u> | <u>Moyenne du</u> <u>Département :</u> |
|---------------|--------------------------------|--------------------|---------------------------------|---|
| TH : | 11,40 | 0,40 % | 11,45 | 27,54 |
| TFB : | 12,35 | 0,60 % | 12,42 | 18,20 |
| TFNB : | 15,91 | 0,90 % | 16,05 | 26,23 |

COMPTES DE GESTION 2014 :

Après analyse et comparaison des documents communaux et administratifs, le Conseil Municipal accepte les Comptes de Gestion 2014 suivants présentés par la Trésorerie :

- Commune
- CCAS
- Budget annexe : Eau et assainissement

dont les valeurs sont identiques au compte administratif de la Commune évoqué ci-dessous.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 :

1- Compte administratif Commune :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Compte Administratif 2014 présenté par Mme DELCROIX-ZAREMBA Elisabeth Janine, Adjointe.
Les comptes sont arrêtés comme suit :

Fonctionnement :

| | |
|------------------------------|--------------|
| Dépenses : | 180.782,74 € |
| Recettes : | 172.808,75 € |
| Report de l'exercice 2013 : | 110.221,06 € |
| Résultat de fonctionnement : | 102.247,07 € |

Investissement :

| | |
|------------------------------|--------------|
| Dépenses : | 139.088,31 € |
| Recettes : | 0 € |
| Restes à réaliser dépenses : | 43.990,00 € |
| Restes à réaliser recettes : | 50.236,00 € |
| Report de l'exercice 2013 : | 52.852,50 € |

Résultat d'investissement : - 79.989,81 €
Soit un résultat d'exercice de : 22.257,26 €

Soit un total général de :

Dépenses : 319.871,05 €
Recettes : 172.808,75 €
Excédent : -147.062,30 €

Le Compte Administratif est adopté par vote à l'unanimité des présents.

2- Compte administratif Eau et assainissement :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Compte Administratif 2014 présenté par Mme DELCROIX-ZAREMBA Elisabeth, Adjointe.
Les comptes sont arrêtés comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 20.429,26 €
Recettes : 51.349,68 €
Résultat de fonctionnement : 30.920,42 €

Investissement :

Dépenses : 2.353,80 €
Recettes : 98.554,40 €
Restes à réaliser en dépenses : 3.000 €
Résultat d'investissement : 93.200,60 €

Soit un total général de :

Dépenses : 22.783,06 €
Recettes : 149.904,08 €
Excédent : 127.121,02 €
(en cours : remplacement des conduites en plomb)

Le Compte Administratif est adopté par vote à l'unanimité des présents.

AFFECTATION DU RÉSULTAT :

1- Commune :

Suite aux résultats dégagés par le Compte Administratif 2014, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Intégralement le résultat d'investissement 2014 à la section d'investissement du Budget Primitif 2015, soit - 86.235,81 € affectés en dépenses au compte 001.
- Une partie du résultat de fonctionnement 2014, pour un montant de 79.989,81 € à la section d'investissement, et l'autre partie de

22.257,26 € sera affectée en recettes de fonctionnement au compte 002.

2- Budget annexe eau et assainissement :

Suite aux résultats dégagés par le Compte Administratif 2014, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Intégralement le résultat d'investissement 2014 à la section d'investissement du Budget Primitif 2015, soit 96.200,60 € affectés en recettes au compte 001.
- Intégralement le résultat de fonctionnement 2014 à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2015, soit 30.920,42 € affectés en recettes au compte 001.

BUDGET PRIMITIF 2015 :

1- Commune :

Le Conseil Municipal prend connaissance du Budget Primitif 2015 présenté par le Maire et décide d'intégrer à ce budget les résultats 2014 tels qu'il en résulte du Compte Administratif 2014.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent au total à différents postes à 43.990,00 € en dépenses et 50.236,00 € en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de la commune :

Fonctionnement :

| | |
|------------|--------------|
| Dépenses : | 278.943,26 € |
| Recettes : | 278.943,26 € |

Investissement :

| | |
|------------|--------------|
| Dépenses : | 278.454,81 € |
| Recettes : | 278.454,81 € |

Travaux budgétés : Le budget reprend les prévisions élaborées lors des derniers Conseils Municipaux, à savoir :

- Travaux en cours à finir :
 - Travaux en forêt
 - Plan Local d'Urbanisme (PLU)

- Travaux prévus :
 - Antenne communale
 - Porte entrée mairie
 - Diverses interventions sur l'Église (toiture du clocher et de la nef et pierres du bâtiment)

- Reliures cadastre
- Reliures état-civil
- 2- Budget annexe : Eau et assainissement :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget annexe Eau et assainissement :

Fonctionnement :

Dépenses : 80.482,42 €
Recettes : 80.482,42 €

Investissement :

Dépenses : 160.614,00 €
Recettes : 160.614,00 €

Travaux budgétés : Le budget reprend les prévisions élaborées lors des derniers Conseils Municipaux, à savoir :

- Travaux en cours à finir :
 - Protection de la source
 - Réseaux d'eau potable et assainissement (diverses mises en conformité)
- Travaux prévus :
 - Changement des conduites en plomb

ÉCOLES:

1- Stages de remise à niveau 2014-2015 :

Le Conseil Municipal est informé des dates de stages de remise à niveau pour l'année 2015 définies par l'Inspection Académique.

2- Syndicat d'étude de faisabilité d'un pôle scolaire et périscolaire :

Suite à la création d'un syndicat d'étude de faisabilité d'un pôle scolaire et périscolaire pour les communes de Gibeauveix, Vannes-le-Châtel, Allamps et Uruffe, des délégués ont été désignés :

Délégués titulaires :

- Mme DELCROIX Elisabeth Janine
- Mr FAYS José

Délégués suppléants :

- Mme RIBON Jessica
- M. BICHET Cyril

Le Conseil municipal adopte les statuts établis par les 4 communes lors de la réunion du 2 Mars 2015.

3- Regroupement scolaire :

Une visite des terrains potentiels de construction du regroupement scolaire sur les communes d'Allamps, Vannes-le-Châtel et Uruffe a été effectuée.

4- Accueil des 2 ans :

Le Maire fait part de son courriel concernant l'accueil des 2 ans à l'école maternelle de Vannes-le-Châtel. Cette réponse souligne à nouveau la position des mairies, seules à pouvoir décider du règlement d'accueil scolaire, n'acceptant pas de fluctuations dans ce domaine (appoint quand le nombre d'élèves diminue et refus d'accueil quand le nombre d'élèves approche la saturation).

SUBVENTIONS :

1- Dotation de solidarité 2015 :

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Général afin d'obtenir une dotation de solidarité concernant les travaux entrepris dans différents domaines pour un montant de 5000 € et représentant une subvention accordée de 3500 € HT.

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes de ce dossier.

2- Dotation d'investissement transitoire :

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Général afin d'obtenir une dotation d'investissement transitoire concernant les travaux entrepris dans différents domaines représentant une subvention accordée de 3298,00 € HT.

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes de ce dossier.

LOCATIONS :

Suite à la rénovation par les employés communaux de l'ancienne épicerie, le Conseil Municipal s'interroge quant à la mise en œuvre d'un règlement précis pour la location de cette salle.

Une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

Un chèque de caution de 200 € sera demandé pour toute location de la salle communale et sera défini lors d'un prochain conseil municipal pour la salle de l'ancienne épicerie.

INFORMATIONS COMMUNALES :

- Mme DELCROIX Janine informe l'Assemblée que des arbres (pommier, cerisier, pêcher, abricotier...) ont été plantés dans le Champs du Dédé. D'autres le seront une fois l'automne arrivé.
- M. le Maire informe le conseil du courrier de l'ARS nous annonçant que le dossier de protection de la source va être repris. Cependant, il faudra un peu patienter car la personne chargée de gérer la démarche vient d'arriver dans l'administration et doit suivre des formations au cours de cette année.
- L'entreprise BEPG fait une étude de mise en sécurité des réseaux d'eau pour la communauté de communes de Colombey et du Sud Toulais.
- Invitation à la remise de chèque de l'association « une rose un espoir » le 30 mai 2015 à 14h00 à la salle de l'Arsenal à Toul.
- Des travaux sont en cours dans la salle de l'ancien café par les employés communaux.
- Une chasse aux œufs organisée par le Foyer Rural des Canards d'Uruffe aura lieu le mercredi 8 avril 2015 dans la cour de l'école.
- Le radar pédagogique prêté par l'EPCI sera installé en septembre 2015.
- L'association LOANA pour laquelle la commune met à disposition l'ancien logement au dessus de la mairie va entreprendre un nettoyage et un rangement de l'appartement, avant de s'installer.
- L'assemblée générale de radio déclic aura lieu le 08/04/2015 à 18h00 à Villey-le-sec.
- La croix Blondel est en cours de rénovation par M. MARTIN Jean-Louis.
- Mme RIBON Jessica demande si l'opération plantation de fleurs au lotissement va être renouvelée. Les fleurs repoussant chaque année naturellement, aucune nouvelle plantation n'est prévue.
- Suite aux travaux de restauration des berges de l'Aroffe, l'entreprise pourrait stocker le bois à déchiqueter à côté du parking à camion à la Boule sous le pont.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00 h 20 mn.